

# RÈGLEMENT DU JEU

## « Le Passeport de l'Amour »

Par l'association Les Vitrites de Nancy

### **ARTICLE 1 : CONTEXTE ET ENTITÉ ORGANISATRICE DU JEU**

L'association des commerçants Les Vitrites de Nancy, dont le siège social est sis 24 rue Saint Dizier à NANCY (54000), organise un jeu concours du 3 au 16 février 2025 inclus. Ce jeu consiste à se rendre dans cinq enseignes adhérentes à NANCY, pour faire tamponner son passeport et ainsi participer au tirage au sort pour tenter de remporter l'un des trois lots proposés.

### **ARTICLE 2 : MODALITÉS DE PARTICIPATION**

Le jeu débutera le lundi 3 février 2025 à 00h et se terminera le dimanche 16 février 2025 à 23h59.

Il est gratuit et ouvert à toute personne majeure, à l'exception des membres du conseil d'administration de l'association et de leur famille, ainsi qu'à toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du jeu, ainsi qu'aux membres de leur foyer sous peine d'élimination d'office.

Pour y participer, il suffit de faire tamponner votre passeport suite à vos achats dans cinq enseignes parmi toutes les enseignes adhérentes à l'association des Vitrites de Nancy (liste disponible ici <https://www.boutic-nancy.fr/rubriques/saint-valentin-2025/saint-valentin-2025-2.html>).

Vous pourrez retirer votre passeport dans les enseignes suivantes (mais le faire tamponner dans toutes les autres enseignes adhérentes) :

ACORIS Mutuelles (6-8 Viaduc Kennedy / 137 Rue Saint-Dizier) ; Alain Batt Chocolats (40 Rue Saint-Georges) ; ALLIANZ PABST (70 Bis Rue Stanislas) ; Ange Boutique (Centre Commercial Saint-Sébastien) ; Angeluzzo (3/5 Rue Victor) ; Angeluzzo (45 Rue Saint-Dizier) (Restaurant) Atelier Papram's & Co (8 Rue des 4 Églises) ; Baccarat (2 Rue des Dominicains) ; Best Western Plus Crystal, Hôtel, Bar & Spa (5 Rue Chanzy) ; Bloom (1 Rue Gustave Simon) ; Boutique TOA (6 Rue Gustave Simon) ; La Brioche Dorée (Centre Commercial Saint-Sébastien) ; Carlino (Centre Commercial Saint-Sébastien) ; Carré Blanc (19 Rue Gambetta) ; Cavavin (53 Rue du Faubourg des Trois – Maisons) ; Cils Te Plaît (15 Rue des 4 Églises) ; Coffea (Centre Commercial Saint-Sébastien) ; Crêperie La Bolée (43 Rue des Ponts) ; Darjeeling (43 Rue des Ponts) ; Day by Day (37 Boulevard Charles V) ; De Neuville (37 Rue Saint-Jean) ; Depil Tech (123 Rue Saint-Dizier) ; E.Leclerc Nancy les 2 Rives (5 Rue Jean Scherbeck) ; Father and Sons (27 Rue Saint-Jean) ; Green-Planet (1 Rue des Carmes) ; Guinot (13 Rue du Haut Bourgeois) ; Hall du Livre (53-55 Rue Saint-Dizier) ; IFA Business School (11 Rue du Pont Mouja) ; Iris Galerie (32 Rue des Dominicains) ; Kusmi Tea (17 Rue Saint-Jean) ; L'Arc d'Or (105 rue Saint-Dizier) ; L'Instant Pour Soi (3 Rue du Faubourg des Trois – Maisons) ; Lalonde (59 Rue Saint-Dizier) ; LD Pâtisserie (7 Rue Braconnot) ; Le Collectif des Lunetiers (5 Rue Jean Scherbeck) ; Les fous de terroirs (centre commerciale st sebastien) ; Le Liseron (52 Rue Saint-Georges) ; Les Cocottes d'Yvonne (8 Rue Raugraff) ; Les Nabis (13 Rue d'Amerval) ; Les P'Tits Stan (22 Rue du Pont Mouja) ; Les Pissenlits (27 Rue des Ponts) ; Les sorcières d'Eastwink (83 Rue de Mon Désert) ; Ma'Sage Parenthèse (19 Rue Saint-Michel) ; Maison Pruneaux (107 Av. de Strasbourg) ; Mc Donald Nancy centre (57 Rue Saint-Dizier) ; Mercure Nancy Centre Stanislas (5 Rue des Carmes) ; Mr Bricolage (13/15 Rue Grand Rabbin Haguenauer) ; Nancy Thermal (41/45 Rue du Sergent Blandan) ; ORPI STANISLAS (31 Rue Stanislas) ; Pâtisserie Adam (3 Place Saint-Epvre) ; Pâtisserie Mengin (129 Rue Saint-Dizier) ;

Pharmacie de la Cathédrale (59 Rue Saint-Georges) ; Pharmacie Naturabio (10 Rue Raugraff) ; Plus belles les bulles (Centre Commercial Saint-Sébastien) ; Quiz Room (38 Bis Rue Grand Rabbin Haguenauer) ; Recouvreur (11 rue de la faïencerie) ; Restaurant BChef (Centre Commercial Saint-Sébastien) ; Rêves de Mômes (17 Rue Raugraff) ; Sorbet Citron (76 Grande Rue) ; SOS Futur (67 Rue Charles Keller) ; Tchip coiffure (27 Rue des Carmes) ; UGC Nancy St Jean (54 Rue Saint-Jean) ; Ver' Autre Chose (14 Rue du Pont Mouja) ; Vins & Tartines (25 Bis Rue des Ponts) ; Yves Rocher (4 Rue Saint-Georges) ; Yves Rocher (Centre Commercial Saint-Sébastien).

Pour être valable, le formulaire devra mentionner :

- Les nom et prénom du participant
- Son numéro de téléphone
- Son adresse mail
- Son code postal
- Cinq tampons de **cinq enseignes différentes adhérentes aux Vitrines de Nancy**

Une seule participation par personne sera prise en compte pour toute la durée du jeu (même nom, même adresse mail).

Toute participation qui ne mentionnerait pas l'intégralité des informations demandées et/ou qui ferait mention d'informations inexacts et/ou qui serait reçue avant ou après la date limite de participation sera considérée comme non valide. Toute participation frauduleuse utilisant les données ou contenu d'une tierce personne sans son autorisation sera considérée invalide.

### **ARTICLE 3 : DESCRIPTION ET ATTRIBUTION DES LOTS**

Les gains associés à ce jeu concours sont les suivants :

#### **1<sup>er</sup> prix :**

- Un circuit aux couleurs de l'Amour : visite guidée par La Madeleine.
- Un dîner pour deux au restaurant Le Capucin Gourmand : 2 Menus « Plaisir » (entrée, plat, et dessert au choix) ; 2 coupes de champagne, 2 verres de vin, eau, café ou thé.
- Une nuit en chambre double Deluxe à l'hôtel Best Western Crystal Spa avec 2 petit-déjeuner inclus (buffet ou continentaux en chambre) ainsi que 2 accès de 50 minutes à l'espace spa (piscine, sauna, hammam).  
(Taxe de séjour en supplément à régler sur place pour les non-résidents de l'agglomération : 2.20€/pers. Extras éventuels en supplément. Garantie bancaire requise lors du check in. Utilisation de la nuit en week-end uniquement (vendredi soir, samedi soir ou dimanche soir), avant le 30/4/2025 et hors week-end de Pâques (du 18 au 21/4/2025)).

**2<sup>ème</sup> prix :** 150€ de chèques cadeaux Vitrines de Nancy

**3<sup>ème</sup> prix :** 100€ de chèques cadeaux Vitrines de Nancy

Les gagnants seront tirés au sort parmi tous les joueurs ayant rempli convenablement leur passeport.

Ils seront contactés par mail en date du lundi 17 février 2025 et disposeront d'un délai de 48 heures pour se manifester et répondre favorablement.

Dans le cas inverse, un autre participant sera tiré au sort parmi les gagnants.

Les prix devront être acceptés tel quel et ne pourront en aucun cas être remboursés ou échangés. Ils ne peuvent être perçus sous une autre forme que celle prévue au présent règlement, ni attribués à une autre personne, et ne feront l'objet d'aucune contrepartie en espèces.

## **ARTICLE 5 : CONSULTATION ET APPLICATION DU RÈGLEMENT**

Toute difficulté qui naîtrait de l'application ou de l'interprétation du présent règlement ou qui ne serait pas prévue par celui-ci, sera tranchée en dernier ressort par les organisateurs.

A défaut d'accord amiable, les participants pourront saisir le Tribunal de Grande Instance de Nancy.

Les organisateurs se réservent le droit d'interrompre le jeu à tout moment ou de modifier la totalité ou une partie du règlement sans présenter de justificatif. En cas de problème lié à ses fournisseurs adhérents, l'association se réserve le droit de modifier et/ou remplacer tout ou une partie du prix par des produits au moins équivalents, sans que les gagnants ne puissent prétendre à aucune indemnité.

## **ARTICLE 6 : PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES ET NOMINATIVES**

Les gagnants autorisent les Vitrites de Nancy à diffuser leur nom à des fins de communication par voie de presse et voie numérique, sans restriction ni réserve et sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leurs prix. Si les coordonnées communiquées par les gagnants sont erronées ou incomplètes et qu'elles empêchent la bonne information de ceux-ci, l'association des Vitrites de Nancy ne saurait être tenue responsable.

Les participants ont la liberté, sur le passeport, de cocher la case autorisant l'association Les Vitrites de Nancy à utiliser leurs adresses emails pour l'envoi d'emails présentant les actualités et animations de l'association. Ils sont informés que les données les concernant qui leur sont demandées, sont nécessaires pour le traitement de sa participation au jeu.

Au terme du jeu, et conformément à la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, les participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent, à exercer en s'adressant aux Vitrites de Nancy, 24 rue Saint-Dizier, 54000 Nancy par simple lettre ou par mail à [lesvitrinesdenancy@gmail.com](mailto:lesvitrinesdenancy@gmail.com).